

DÉROGATION MINEURE
N° DM 3003199975

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **4 octobre 2022, à 19 h 45**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour l'immeuble suivant :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003199975	71, 3 ^e Avenue Sud

Permettre dans la zone H1-7-427, pour un bâtiment résidentiel isolé :

- une galerie à une distance de 1,76 m au lieu du minimum requis de 2 m;
- une marge latérale de 1,73 m au lieu du minimum requis de 2 m;
- un garage détaché à une distance de 0,85 m d'une ligne de terrain au lieu du minimum requis de 1 m.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quinzisième jour du mois de septembre de l'an 2022.

Le secrétaire d'arrondissement par intérim



Pier-Luc Bisailon-Landry, avocat

/rl